

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 30 octobre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 AOÛT 2015

Le compte rendu de la séance du 28 août 2015 est approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.

II – ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PRÉAU À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'appel à concurrence pour les travaux de construction d'un préau à l'école maternelle a été lancé le 25 septembre. Les offres ont pu être reçues jusqu'au 16 octobre à 17H.

M. BAUDOIN présente les offres transmises par 3 entreprises.

Sur proposition de M. BAUDOIN, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les offres mieux disantes classées N°1 :

- Entreprise LABEYRIE pour un montant Hors Taxes de 7 747,93 €, pour le lot N°1 Charpente bois,
- Entreprise GIBBE-VALNAUD pour un montant Hors Taxes de 10 169,00 €, pour le lot N°2 Couverture ardoise Zinguerie.

III – MODIFICATIONS DE POSTES

Suite au départ en retraite de Mme Yvette BAUDOIN, le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps partiel (32.4H/hebdo) et de créer en contrepartie, un nouveau poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps partiel (32.4H/hebdo) qui sera occupé par Mme Sandrine SILVA.

IV – AMÉNAGEMENT DU POINT PROPRE ROUTE DE BESSAY

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet d'aménagement transmis par M. Marc PERRIN, maître d'œuvre, qui prévoit la création à proximité du château d'eau, route de Bessay :

- d'un point propre avec 3 conteneurs enterrés,
- d'un parking de co-voiturage,
- d'un espace vert.

V – ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE HENRI BARON

Suite à la loi du 11 février 2005, à l'arrêté du 23 avril 2015 et à l'ordonnance du 26 septembre 2014 ratifiée par la loi du 5 août 2015, il est obligatoire de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les espaces et bâtiments Publics.

M. BAUDOIN présente le rapport de diagnostic d'accessibilité fournis par le bureau d'étude BET AACCESS pour la salle Henri Baron. Le coût total des travaux de mise en conformité aux abords et à l'intérieur de la salle polyvalente est estimé à 8 900 € HT. Ces travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le rapport de diagnostic d'accessibilité présenté et décide d'engager dans un délai de 3 ans la réalisation des travaux de mise en conformité de la salle Henri Baron.

VI – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Mme LEPERON présente la Décision Modificative Budgétaire N°1 préparée par la Commission des finances.

Ces modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à un montant de 17 077 € en section de fonctionnement, et à un montant de 28 829 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire.

VII – PROJET ÉOLIEN

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, la création d'un parc éolien sur la commune de Neuilly le réal par la société Soleil du midi avait été évoquée.

Une réunion avec les techniciens de cette société a eu lieu le 12 octobre. Deux sites sont envisagés : l'un au Bois de Leyde (10 à 12 éoliennes), le second au Bois de Bord (5 à 6 éoliennes). Les éoliennes seraient édifiées à plus de 700 mètres des habitations.

La société Soleil du midi sollicite l'avis du Conseil municipal, avant de contacter les propriétaires des terrains sur lesquels seraient implantées ces éoliennes. Si ceux-ci donnent leur accord, un relevé de la puissance du vent sera effectué pendant une année, simultanément aux enquêtes environnementales.

Si la puissance du vent est suffisante, un projet sera alors élaboré et soumis à une enquête publique.

Ce n'est qu'après l'obtention de toutes les autorisations que les éoliennes pourraient être construites et entrer en activité, à l'horizon 2020. Le Conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, donne à la société Soleil du Midi son accord pour lancer les différentes études relatives à l'implantation d'un parc éolien.

VIII – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA GRAND RUE

Le deuxième contrat d'aménagement de Bourg conclu avec le Conseil départemental se terminera au 1^{er} semestre 2016. Il faudra attendre 4 ans pour pouvoir conclure un 3^{ème} contrat. Compte tenu des économies substantielles réalisées sur l'aménagement de la route de Bessay, M. BAUDOIN propose de ne pas attendre ce délai et d'étudier la réalisation d'un revêtement sur les trottoirs de la Grand' rue. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à l'ATDA de chiffrer ces travaux.

IX – ACQUISITION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir un radar pédagogique auprès de la société Elan cité, pour un montant Hors Taxes de 2 107.40 €. Celui-ci pourra fonctionner sur le réseau d'éclairage public ou en autonomie sur batteries. Il enregistrera les vitesses des véhicules et pourra être déplacé, suivant les besoins.

X – INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil à Mme CHARBON, trésorière municipale.

XI – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HENRI BARON

L'Association des Jeunes Neuillysois demande la mise à disposition gratuite de la salle Henri Baron, le samedi 31 octobre 2015, pour l'organisation d'un repas dansant.

Compte tenu que la gratuité annuelle de la salle n'a pas encore été accordée en 2015 à l'association, suite à l'annulation d'une précédente manifestation, le Conseil municipal, à 9 voix pour et 5 abstentions, décide d'accorder la gratuité de la salle Henri Baron à l'AJN.

XII – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de demander une subvention au Conseil départemental pour la rénovation de la toiture de l'école de la Sonnante et la construction d'un préau à l'école maternelle.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de schéma de coopération intercommunale

M. le Maire et Mme DE CHACATON énoncent les grandes lignes du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet, induisant notamment une refonte de la carte territoriale et une modification de la répartition des sièges à Moulins Communauté.

Le Conseil municipal sera amené à donner un avis sur ce projet lors de la prochaine séance.

Journée départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers

M. PRONCHERY informe que la cérémonie départementale de remise des diplômes aux Jeunes Sapeurs Pompiers aura lieu samedi 7 novembre à la salle Henri Baron à partir de 14h30.

Éclairage route de Bessay

M. ROUYER indique que les candélabres du bas de la route de Bessay restent allumés assez tard les matins. M. BAUDOIN lui répond qu'il s'agit d'un phénomène qui peut être dû au changement d'heure. Cela sera signalé au SDE 03.

Fissures église

M. ROUYER demande si les fissures des murs de l'église se sont agrandies. M. BAUDOIN lui indique que les témoins qui ont été mis n'ont pas bougé. Si tel était le cas, cela serait vérifié par un professionnel.

Conseils d'école

Mme GUITTON regrette que les Conseils d'école des écoles primaire et maternelle aient lieu tous les deux à la même date, le mardi 10 novembre à 18h.

Elle ajoute que le PEDT 2014-2017 a été validé par la DDCSPP.

Tri des déchets

Mme DE CHACATON indique avoir participé à une réunion des ambassadeurs communaux au SICTOM Nord Allier. A ce titre, des documents relatifs à la gestion des déchets sont à la disposition du public en mairie.

Travaux en cours

M. BAUDOIN fait le point sur les travaux en cours. La réfection du monument aux morts a été réalisée par M. DESJACQUES au cours de la semaine 43. Les travaux de réfection de la toiture de la salle Henri Baron ont eux débuté le 19 octobre et devraient s'achever mi-novembre.

Motion de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques 2024

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

La séance est levée à 23h00

Le 6 novembre 2015

Le Maire,
Lucien GONNOT

